2/ Je planifie ma formation dans sa totalité et je suis et respecte cette planification :

Je suis donc à jour de mes obligations : Signature évaluation/ contrat/ règlements……

Je (l'élève) passe au bureau (pas par téléphone) fixer l'ensemble de mes leçons de conduite, avec en tête toutes mes disponibilités optimisées au maximum (Vous vous êtes inscrit à une formation et cela demande donc un certain investissement et disponibilité de votre part…..)

Ce jour là, nous vous fournirons une impression de votre planning et vérifierons votre accès à « Mon Permis » (application télécharger normalement dés votre inscription, logo sur notre plaquette accueil) .

Sur cette application vous aurez vos rendez vous programmés (impossible normalement d'oublier un RDV auto-école !!!) De plus vous recevrez un SMS de rappel de RDV 48h avant votre leçon.

Attention toute leçon non décommandée MINIMUM 48h avant sera considérée comme due. (Sauf absence pour raisons valable et légitime officiellement justifiées avec certificat médical ou autres…)

Annulation uniquement en contactant directement le bureau **(pas de mail, de SMS ou sur répondeur bien évidemment.)**

Attention l'examen code doit être obtenu minimum 8 jours avant RDV préalable à la CS ou AAC (et nous en infomer avec impression du résultat à nous fournir au bureau) Sans cet examen code, le rendez vous préalable à la conduite supervisée ou accompagnée ne peut pas avoir lieu et devrait dans ce cas être annulé par vos soins minimum 48h avant !!

(Hors dimanche et jours de fermeture bureau)

Prévision/ Evolution : Programmation des leçons en ligne et paiement en ligne (Automne 2026)